

Procedure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2007/2591(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur la Birmanie		
Sujet 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde		
Zone géographique Birmanie Myanmar		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Événements clés			
21/06/2007	Résultat du vote au parlement		
21/06/2007	Débat en plénière		Résumé
21/06/2007	Décision du Parlement	T6-0290/2007	Résumé
21/06/2007	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2007/2591(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 135
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B6-0248/2007	19/06/2007	EP	
Proposition de résolution		B6-0253/2007	19/06/2007	EP	
Proposition de résolution		B6-0255/2007	19/06/2007	EP	
Proposition de résolution		B6-0256/2007	19/06/2007	EP	
Proposition de résolution		B6-0258/2007	19/06/2007	EP	
Proposition de résolution		B6-0262/2007	19/06/2007	EP	

Proposition de résolution commune	RC-B6-0248/2007	19/06/2007		
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité	T6-0290/2007	21/06/2007	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2007)3798/2	18/07/2007	EC	

Résolution sur la Birmanie

Le Parlement européen a adopté par 73 voix pour, 1 contre et 2 abstentions une résolution commune proposée par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, UEN, Verts/ALE, GUE/NGL dans laquelle il exige la libération immédiate et inconditionnelle de Daw Aung San Suu Kyi, le chef de la Ligue nationale pour la démocratie, lauréate du prix Nobel de la paix et du prix Sakharov. Il déplore que Daw Aung San Suu Kyi ait subi des années d'assignation à domicile, y compris d'isolement, et que depuis 2003, elle n'ait été autorisée à sortir que pour suivre un traitement médical urgent.

Le Parlement condamne la répression constante du peuple birman ainsi que de ses journalistes. C'est pourquoi, il demande instamment la libération immédiate de M. U Win Tin (journaliste) et d'autres prisonniers politiques, dont le nombre est estimé à plus de 1.200 personnes.

Le Parlement demande des progrès démocratiques plus importants dans ce pays et attend du Conseil et de la Commission qu'ils fassent pression sur le SPDC (le Conseil d'État pour la paix et le développement) qui dirige le pays pour qu'il s'engage dans la voie d'un gouvernement civil et démocratique.

Parallèlement, il est demandé à la Chine et à l'Inde de tirer parti de leur poids économique et politique sur le régime birman pour susciter des améliorations notables dans le pays et pour cesser toute fourniture d'armement et d'autres moyens stratégiques dans ce pays. De mêmes, les industries investissant en Birmanie devraient veiller à ce que leurs projets soient réalisés dans le respect de véritables droits de l'homme.

Le Parlement se félicite de la reconduction des sanctions ciblées de l'Union envers ce pays, mais reconnaît que celles-ci n'ont pas eu les effets désirés sur les personnes directement responsables des souffrances de la population birmane. Il invite le Conseil à faire en sorte que tous les États membres appliquent rigoureusement les mesures restrictives en vigueur et à élargir la liste des personnes visées par les mesures restrictives concernées.

Dans la foulée, le Parlement insiste pour que l'aide à la société civile birmane, notamment les groupes de femmes et les minorités ethniques, se poursuive.

Résolution sur la Birmanie

L'Assemblée a tenu un débat sur la situation en Birmanie conformément à l'article 115 du Règlement (débats sur des cas de violation des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'État de droit).

Le débat a été suivi du vote d'une proposition de résolution commune.